

DOCUMENTATION / SUPPORT DE FORMATION



Table des matières

Paie - Indemnités repas	3
Le Filtre	3
Les actions de l'écran	4
Le fonctionnement	5

Visionner le webinar enregistré "La gestion des indemnités repas"

Durée : 21 min. 46 sec.

Paie - Indemnités repas

Les droits à activer : Ressources Humaines

- Paie - Attribution des indemnités repas : contrôle du calcul automatique et possibilité de mettre à jour
 - Annuler la soumission ou l'approbation d'une attribution

Res. Humaines
Paie - Indemnités repas * (Mois 5/2021) VS IT

Contrôle et affectation des indemnités repas pour mai 2021, règle mois M

Entité Juridique	Entité d'appartenance	Collaborateur	Matricule	Entrée	Sortie	Avancement de la saisie de l'activité	Indemnité repas	Nombre fixe ou déterminé automatiquement	Nombre à verser	Commentaire	Commentaire Précédent	Régulation	Débits (RIE Cantine)	Nombre à verser valide	Approuvé par le collaborateur	Processus de Régulation (On/Off)	Export tickets restaurant	Actions
VS IT	VS IT	ARTUI Kevin	08	05/10/2020	En Poste	105 % 22 j. salais / 21 j. ouvrés	Ticket restaurant 9 euros - 9,00 €	Automatique	20,00			Régulation de l'activité de avril 2021 -1	-1					
VS IT	VS IT	BONEIL Maxime		09/06/2017	En Poste	10 % 2 j. salais / 21 j. ouvrés	Aucune indemnité repas	Automatique					0					
VS IT	VS IT	CHEVAL Marie		10/10/2017	En Poste	0 % 0 j. salais / 21 j. ouvrés	Ticket restaurant 10 euros - 10,00 €	Automatique	0,00				0					

Cet écran calcul de manière automatique l'attribution des indemnités repas. Vous aurez aussi la possibilité de modifier le nombre manuellement.

Le Filtre

▼ ✓ 🗑️

Rechercher ? ⚙️

Type d'indemnité repas ⚙️

Toutes les indemnités repas ▼

Entités ⚙️

- VS GROUPE
- VS IT
- - BU IT Lyon
- VS Conseil
- VS BI

Mois

Janvier ▼

2022 ▼

Statut RH ⚙️

Tous ▼

Statut Collaborateur ⚙️

Tous ▼

Regroupement par entité

Oui ▼

Enregistrer le filtre
Réinitialiser
Annuler

🔍 Filtrer

La particularité de ce filtre est qu'il vous permet d'afficher ou non des ruptures par entités (pour rappel, il est possible de paramétrer des règles d'attribution d'indemnités repas par entités depuis Administration > Entités > Paramètres d'entité > Onglet Ressources Humaines)

Si le filtre par rupture est sur non, une colonne complémentaire est disponible pour afficher la règle d'attribution des indemnités.

Les actions de l'écran

Les actions de lignes

[Visualiser le détail](#)

Permet de consulter comment l'application à calculer le nombre d'indemnités. Vous visualiserez les jours pour lesquels l'application ne calcule pas d'indemnités et la raison

Les actions de masse

Ces actions sont disponibles en sélectionnant au moins une ligne.

[Fixer et valider le nombre](#) : permet de fixer le nombre d'indemnités repas par collaborateurs et de soumettre et avertir le collaborateur.

Indemnités repas

i Les personnes dont les données ont été générées pour l'export Edenred ne seront pas supprimées :

Liste des collaborateurs sélectionnés

Action

Soumettre et avertir le collaborateur ? **?**

Autoriser la régulation pour ce(s) collaborateur(s) sur ce mois ? **?**

Commentaire

[Soumettre et avertir les collaborateurs](#) : permet d'envoyer un mail de notifications et une action sur l'application.

[Générer la feuille d'éménagement](#) : permet d'éditer un document PDF pour que les collaborateurs signent.

[\(Dés\)Activer la régulation](#) : permet de supprimer l'option de régulation.

[\(Dés\)Activer la régulation](#) : permet de supprimer l'option de régulation.

[\(Dés\)Annuler les nombres d'indemnités](#) : permet d'annuler le nombre fixé et de refaire le calcul.

Le fonctionnement

Etape 1 : Vérification

Vous devez vérifier le nombre calculé par l'application grâce à la colonne "Nombre à verser" et la loupe pour identifier les jours. Si vous avez des indemnités en moins, cela est dû soit :

- A la saisie de l'activité
- A la saisie d'une demie journée d'absence
- A la saisie d'un frais de type repas
- A la saisie d'un frais ODM

Etape 3 : Validation

Une fois le nombre vérifié, vous devez fixer le nombre et informer le collaborateur.

Pour plus d'information sur le process : [Zoom sur les attributions des indemnités repas](#)